

fera des progrès bien plus rapides que par le passé. Nous, Canadiens, ne sollicitons aucune récompense pécuniaire pour la part que nous avons prise à la guerre; mais nous avons fait quelque chose pour le salut de la liberté et de l'humanité.

Une lecture très hâtive des conditions de ce document, le Traité de paix et d'autres pièces que j'ai pu réunir, me force de dire que je diffère d'opinion avec ceux qui croient que les termes de la paix sont trop rigoureux pour l'Allemagne. Que l'on n'oublie pas que l'Allemagne n'a pas été dévastée. Ses usines sont toutes intactes, contrairement à celles de France et de Belgique qu'il faudra plusieurs années pour reconstruire afin de les mettre en mesure de soutenir la concurrence avec les autres pays. Mais quelque graves que soient ces conditions, nous membres de cette Chambre aurons à les étudier et j'en ai noté quelques-unes des plus importantes que nous devons considérer très attentivement.

Pour un certain temps au moins, la puissance militaire de l'Allemagne est détruite. De l'armée gigantesque d'environ quatre millions d'hommes qu'elle tenait en réserve comme une menace, en 1914, on ne lui laisse plus que des débris, c'est-à-dire 100,000 hommes. Le personnel de la seconde marine du monde est réduit à un corps de 15,000 hommes. On ne lui permet plus d'avoir de forces militaires ou aériennes. Ainsi donc, sur terre, sur mer et dans les airs, sa véritable puissance est détruite et c'est ce qui nous offre une garantie immédiate de paix. Elle a perdu ses colonies qui couvraient un million et demi de milles carrés et on a dépouillé ses frontières d'un territoire égal en superficie à l'Ecosse et au pays de Galles ensemble. On l'a forcée à reconnaître l'entière souveraineté de la Belgique sur le territoire disputé du Moresnet. Elle a renoncé à son empire sur le territoire qui comprend le riche bassin de la Sarre en faveur de la Ligue des nations et elle a cédé entièrement à la France ses mines de houille, telles que délimitées par l'article 41 du traité. Dans quinze ans, les habitants de cette région auront le droit de proclamer leur autonomie et de choisir la forme de gouvernement sous laquelle ils veulent vivre. Plus au sud, l'Alsace et la Lorraine sont rendues à la France et la frontière orientale de ce pays est de nouveau celle d'avant 1870. Ce qui fait ressortir le caractère de frontière naturelle que possède le Rhin, c'est la stipulation en vertu de laquelle l'Allemagne ne peut maintenir ou construire de fortifications à une

L'hon. M. NICHOLLS.

distance moindre que 50 kilomètres de la rive droite du fleuve; et, comme garantie de l'exécution du traité, le territoire allemand à l'ouest du Rhin, de même que les têtes des ponts du Rhin, resteront occupés par les Alliés pendant quinze ans, pourvu que l'Allemagne remplisse fidèlement ses obligations.

Ce qui précède se rapporte à l'ouest. Quant à l'est, il y a des modifications radicales. La Pologne a une nouvelle frontière occidentale. Tout ce qui reste de la Prusse dans les terrains marécageux de l'est est l'extrémité nord de la Prusse occidentale et de la Pologne, ainsi que la moitié de la partie nord de la vieille province de la Prusse orientale. Dans la partie méridionale, les habitants se prononceront par un vote pour l'état auquel ils veulent appartenir. Pareillement, sur une superficie déterminée de la Prusse occidentale, à l'est de la Vistule, les habitants, de leur propre gré, opteront soit pour la Prusse orientale, soit pour la Pologne. Dantzig est libre et les habitants d'une certaine partie de la Haute Silésie se prononceront par un vote entre l'Allemagne et la Pologne. Il appert ainsi que le principe d'indépendance a une place marquée dans le règlement de la paix. Ce résumé indique suffisamment les problèmes impliqués dans la teneur du contrat qui conciliera les intérêts immenses qui sont en jeu, et c'est merveille que des divergences plus marquées ne soient pas survenues.

Aujourd'hui, le crédit du Canada est probablement aussi grand que celui de n'importe quelle nation au monde. Pendant toute la période de la guerre, nos banques ont été les donjons du pays. Comme je l'ai déjà remarqué, nos ressources naturelles sont immenses, et je tiens à répéter que, à partir de la session courante, nous entrons dans une ère nouvelle. Nous ne pouvons probablement pas prévoir, pas plus que les Pères de la Confédération d'ailleurs, les efforts formidables que nous comptons faire, au cours du prochain demi-siècle. L'espoir a toujours servi d'aiguillon dans l'accomplissement de nos projets et c'est la clef du succès. Espérons qu'à l'avenir, le Canada continuera non seulement à progresser, mais qu'il ne fera rien de contraire à l'attitude noble et honorable où il se trouve aujourd'hui.

Pour conclure, honorables sénateurs, j'ai l'honneur de proposer:

Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parle-